



FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME
COMITE DEPARTEMENTAL D'ATHLETISME (57)

CHAMPIONNATS 57 (J/E/S) / ZONE ALSACE

Salle d'athlétisme « L'Anneau » à METZ
(rue du Wurtemberg - Haut de Blémont - 57070 Metz)

Dimanche 16 janvier 2022

PROGRAMME H et F : 60 m - 60 m Haies -200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 3000 m marche F - 5000 m marche H - Hauteur - Longueur - Triple-Saut - Perche - Poids

9 H 00 : Formation du Jury - ouverture de la chambre d'appel.

HORAIRES	COURSES	HAUTEUR	LONGUEUR (COTE DEPART)	TRIPLE SAUT (COTE ARRIVEE)	PERCHE	POIDS
9 H 45	3000 m MARCHE CJESMa F 5000 m MARCHE CJESMa H					
10 H 00			JESMa H	CJESMa F	CJESMa F	CA H
11 H 00	60 m Haies CJESMa F - Séries	CJESMa F				
11 H 20	60 m Haies CJESMa H - Séries					JESMa H
11 H 50	60 m CJESMa F - Séries		CAH			
12 H 00				CJESMa H		
12 H 30	60 m CJESMa H - Séries					
14 H 00	60 m Haies CJESMa F - Finales				CJESMa H	CA F
14 H 10	60 m Haies CJESMa H - Finales					
14 H 30	60 m CJESMa F - Finales	CJESMa H	CAF			
14 H 45	60 m CJESMa H - Finales					
15 H 05	800 m JESMa F		JESMa F **			
15 H 20	800 m JESMa H		(JURY TS)			JESMa F
15 H 40	1500 m JESMa F					
15 H 55	1500 m JESMa H					
16 H 10	200 m CJESMa F					
16 H 50	200 m CJESMa H					
17 H 50	400 m JESMa F					
18 H 10	400 m JESMa H					

Buvette et restauration sur place

➔ La salle sera réglementée en fonction des contraintes sanitaires imposées au moment de la compétition

Prévoir obligatoirement 1 officiel par tranche entamée de 5 athlètes
(à défaut des pénalités financières seront appliquées)
Inscriptions préalables sur le site du Comité Départemental d'Athlétisme (57)
jusqu'au mercredi 12 janvier 2022 – 23 h 59

Engagements

Les demandes d'engagement devront être faites sur le site internet du Comité de Moselle – rubrique engagés. La compétition sera mise en ligne début janvier et close le 12 janvier 2022 à 23 heures 59.

Aucune inscription sur place.

- Une priorité sera donnée aux athlètes alsaciens.
- **Droits d'inscription pour les athlètes hors Ligue Large : 10€** (à régler sur place lors de la première confirmation d'inscription.)

Minima : obligatoire

athlètes Mosellan	athlètes hors Moselle
Cadets mosellans : R6 Juniors et + : sans minima	Cadets : R6 et Juniors : R4 Espoirs et + : R2

Les masters (une seule catégorie) participent dans les mêmes épreuves et les mêmes conditions que les séniors sauf pour le poids (3 essais).

Confirmation de participation

- Tous les athlètes doivent confirmer, obligatoirement, leur participation à la chambre d'appel au moins 45 mn avant le début des épreuves. Les athlètes non confirmés ne pourront participer à l'épreuve concernée.
- Les athlètes ayant confirmé leur participation et qui ne se présentent pas à l'épreuve ou ceux qui, après qualification, ne se présentent pas à la finale seront exclus de participation à toutes les épreuves ultérieures de la compétition.

Déroulement des épreuves

- 60 m : composition des séries hétérogènes, couloirs aléatoires. Finales A – B et C de niveaux hommes et femmes dont au moins 6 mosellans
- 60 m haies : une finale par hauteur de haies
- 200 m – 400 m 800 m et 1500 m : finale de niveau
- 200 m et 400 m : utilisation des 6 couloirs
- Finale des concours (poids – longueur – triple-saut) : les 12 meilleurs toutes catégories confondues

Note : Pointes de **6 mm maxi**

- Chronométrage électrique.
- Les horaires pourront être modifiés en fonction du nombre d'athlètes présents.

Titres décernés

Le titre de champion de Moselle sera décerné au meilleur mosellan de chaque catégorie pour chaque épreuve inscrite au programme.

Jury

Présence obligatoire d'un officiel par tranche entamée de 5 athlètes pour la Moselle et 1 officiel par tranche entamée de 10 athlètes pour les autres départements.

L'inscription des officiels est à faire, avant le 12 janvier 2022, sur le site internet du Comité de Moselle – rubrique engagé(e)s

Consignes d'utilisation de la salle à respecter impérativement

- Les athlètes sont priés de ne chausser les pointes (**6mm maxi**) que dans l'enceinte réservée à la compétition (interdiction formelle dans l'entrée, les couloirs, les sanitaires, les vestiaires et les tribunes)
- Les officiels et entraîneurs doivent être chaussés de chaussures de sport propres (chaussures de ville interdites)
- L'accès à l'enceinte réservée à la compétition n'est autorisé qu'aux personnes concernées (athlètes, officiels, entraîneurs).
- Veiller à la propreté des lieux